



## Les **CEN** : mise en synergie des acteurs .....

Des interventions en partenariat et en complémentarité avec tous les intervenants de la protection du patrimoine naturel.

La protection de la nature est l'affaire de tous.

De nombreuses conventions pour la protection de la nature, avec :

- l'Union européenne,
- l'État et ses établissements publics,
- la Région, les Départements, les Communes et les Intercommunalités,
- les acteurs économiques, agriculteurs, entreprises...
- les structures de l'économie sociale et solidaire,
- les associations et structures d'insertion,
- les universités,
- les Parcs naturels régionaux.



## .....Accompagnement des politiques publiques.....

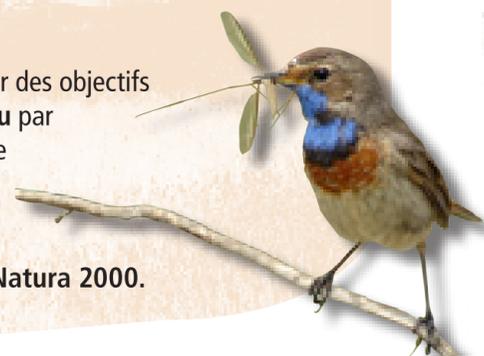


Agréés par l'État et la Région au titre de l'article L-414-11 du Code de l'Environnement, les CEN contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques.

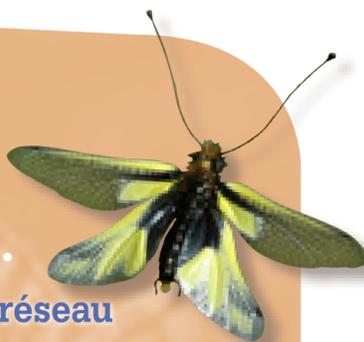
Principaux gestionnaires des **cœurs de nature**, les CEN sont fortement impliqués dans la construction de la **trame verte et bleue**, et dans la gestion des **réserves naturelles**.

Ils agissent activement en faveur des objectifs de la **Directive Cadre sur l'Eau** par leur action de préservation et de gestion de **7 000 ha** de zones humides.

Ils sont animateurs de 50 sites **Natura 2000**.



## ... Les **CEN** : un **atout** pour la politique **régionale** de la **biodiversité**.....



Les trois Conservatoires construisent un réseau fonctionnel de cœurs de nature.

Les CEN interviennent sur l'ensemble de la région, tout en agissant au plus proche des territoires.

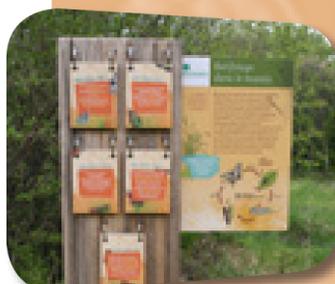
Ils ont su nouer des relations **locales** essentielles pour une gestion efficace des sites naturels protégés.

Ils maîtrisent déjà un **panel d'outils concrets** pour assurer la protection à long terme des sites naturels.

Ils ont acquis la capacité d'échanges constructifs avec des interlocuteurs aussi divers que les **collectivités publiques**, le **secteur associatif**, les **entreprises**, la **profession agricole et piscicole**.

Ils mobilisent des financements multiples pour des **projets ambitieux d'intérêt général**.

Ils listent les opérations à conduire pour en assurer la conservation à long terme.



Crédits photographiques : CSA • CEN Champagne Ardenne • CEN Lorraine • D. Aupermann, M. Bochu, N. Brion, JP. Couasné, F. Croset, A. Finck, C. Guiot, M. Kieffer, V. Munier, R. Leconte, OPUS, C. Parise, E. Savart, F. Schwaab - Conception graphique : Opus Design.fr



**Siège social**  
Maison des Espaces Naturels - Écomusée  
68190 UNGERSHEIM  
Tél. : **03 89 83 34 20**  
contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu



**Siège social**  
33, Boulevard Jules Guesde  
10000 TROYES  
Tél. : **03 25 80 50 50**  
secretariat@cen-champagne-ardenne.org



**Siège social**  
3, rue Robert Schuman  
57400 SARREBOURG  
Tél. : **03 87 03 00 90**  
censarrebourg@cren-lorraine.fr

Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser

# Conservatoires d'espaces naturels Grand Est



www.conservatoire-sites-alsaciens.eu



www.cen-champagne-ardenne.org



www.cen-lorraine.fr

## Ensemble pour la Nature

**Partenaires des Régions et de l'État depuis 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager.**

Les trois CEN **protègent par la maîtrise foncière 13 214 ha** de sites naturels au sein de la Région Grand-Est.

Avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales, des Agences de l'eau et des partenaires privés, les CEN sont devenus des gestionnaires aux **références scientifiques et techniques reconnues**.

Leur intervention est validée par des **Conseils scientifiques** pluridisciplinaires.

Les CEN tissent des relations **partenariales** et résolument **complémentaires** avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité, dans l'**animation de projets de territoire**.

Les CEN sont des associations qui bénéficient de **l'engagement de nombreux bénévoles**.

Depuis 2009, les CEN sont reconnus par la loi, par un agrément État-Région spécifique.

En 2016, les 3 CEN unissent leurs compétences et leurs efforts et s'engagent **ensemble** pour la préservation efficace des espaces naturels de la région Grand Est.

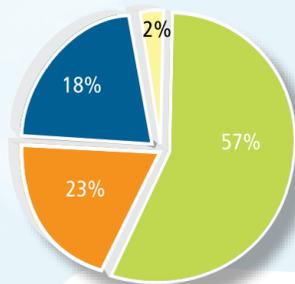


Les Conservatoires d'espaces naturels d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine sont membres de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.  
www.reseau-cen.org



# Protection de sites naturels

13 214 ha protégés dont 7 000 ha de zones humides



Répartition des 13 214 ha protégés par type de protection

- Convention et gestion de réserves
- Baux emphytéotiques
- Propriétés ou co-propriétés
- Locations/Baux civils

Protection de sites naturels en s'appuyant sur des **outils réglementaires**

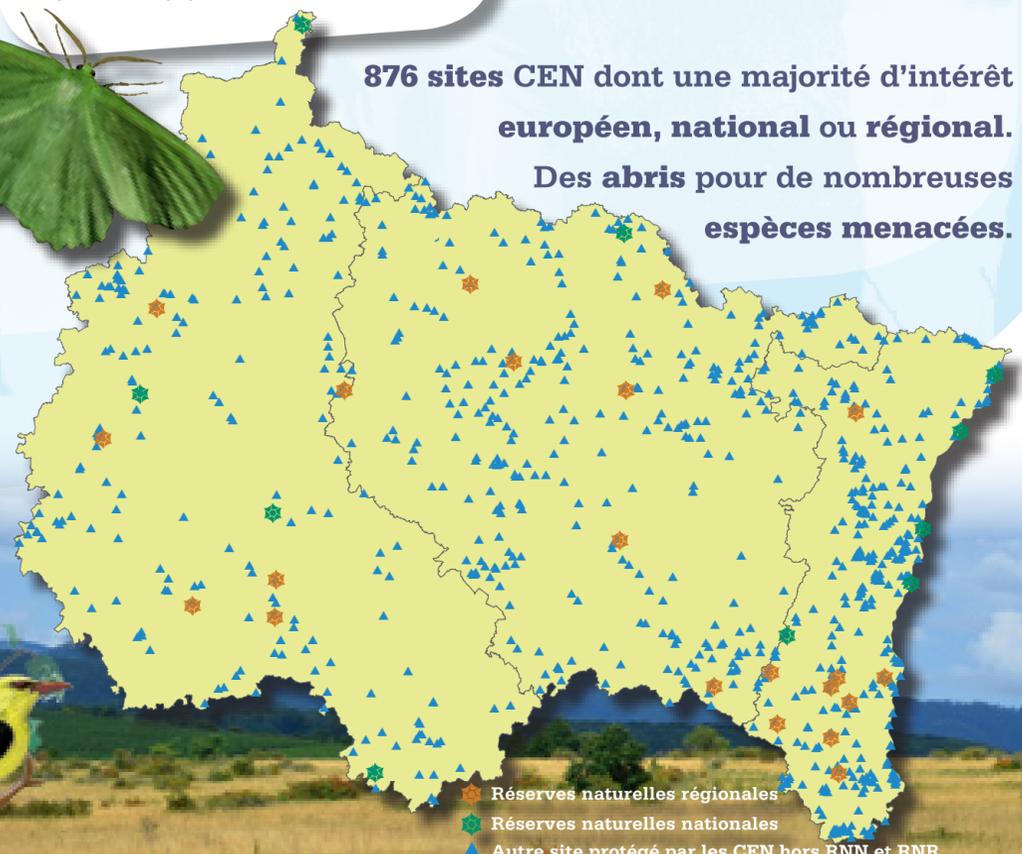
**30** réserves naturelles gérées - 4 942 ha  
 20 réserves naturelles régionales - 2 275 ha  
 10 réserves naturelles nationales - 2 667 ha  
 17 équivalents temps plein dédiés

La **confiance** des **communes** et **intercommunalités**

Au sein de la région Grand Est, **257 communes** ou **communautés de communes** ont confié la gestion de leurs sites naturels aux CEN.

**876 sites CEN** dont une majorité d'intérêt européen, national ou régional.

Des **abris** pour de nombreuses espèces menacées.



# l'expertise scientifique

et **technique**

Un mode d'action reposant sur des démarches scientifiques

Chaque site conservatoire est doté d'un document de gestion qui :

- dresse un état des lieux scientifiques des milieux naturels
- identifie les enjeux de conservation du patrimoine naturel et fixe des objectifs
- liste les opérations à conduire pour assurer la conservation de la biodiversité

Chaque plan de gestion est validé par un Conseil scientifique bénévole et indépendant

Les équipes techniques des CEN assurent la mise en œuvre de ces opérations en s'appuyant sur les acteurs locaux : EPCI, communes, habitants, bénévoles, agriculteurs, pisciculteurs, structures d'insertion, entreprises...

**Le partage des données et de la connaissance**

L'ensemble des données collectées dans les sites protégés sont systématiquement transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle afin de contribuer à l'**inventaire** du patrimoine naturel.



..... Les **CEN**, l'accès de tous à une **nature préservée** .....

Parce que la protection durable des sites naturels ne peut se concevoir qu'avec une appropriation des enjeux par l'ensemble de la population, les sites des CEN sont **ouverts au public** (sous réserve de leur fragilité).

Des **animations nature** sont organisées et certains sites sont équipés de **sentiers de découverte** en autonomie.

**293** sentiers équipés  
**463 animations** soit près de **15 000 personnes** sensibilisées annuellement, des **topo-guides**, des **sites web**, des **documents** d'information rédigés et diffusés à plus de **3 000 contacts** et **organismes**.



# Des associations citoyennes

Les CEN agissent dans un but d'intérêt général.

Conservatoire des Sites Alsaciens

Créé en 1976

Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

Créé en 1988

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Créé en 1984

**2700** adhérents

Plusieurs milliers d'euros annuels de **dons, cotisations** et **bénévolat valorisé**,

**324 conservateurs** bénévoles, ambassadeurs locaux des Conservatoires,

Un réseau de **conseillers scientifiques bénévoles** se portant garant de la pertinence des interventions.



**Acteurs de l'économie locale, sociale et solidaire,**

- les CEN emploient **97 salariés**
- 84 % des postes sont des **CDI**
- 50 % du budget annuel de gestion des sites est consacré à des prestations confiées à des structures de l'économie sociale et solidaire.

